Le conseil régional des caisses Desjardins des Cantons-de-l'Est

Le conseil régional est composé de dirigeants élus et de directeurs généraux représentant toutes les caisses Desjardins du territoire des Cantons-de-l'Est. Forts de leur connaissance et de leur proximité avec le milieu, ils ont le mandat de sélectionner et de recommander les projets porteurs pour l'ensemble de la région.

Pour plus d'informations sur le Fonds de 100 M$ et pour recevoir la documentation utile à la présentation de votre projet, veuillez contacter votre caisse Desjardins.

Soumettez votre projet

Passez à l'action grâce au Fonds de 100 M$

Ensemble, concrétisons des projets pour notre communauté et l'économie de notre région.

Desjardins

Qu'est-ce que le Fonds de 100 M$*?

Le Mouvement Desjardins, plus grand groupe coopératif financier au Canada, a annoncé la création d'un Fonds de 100 M$* sur trois ans pour soutenir les projets régionaux qui favorisent l'entrepreneuriat, le développement des affaires et l'innovation économique et sociale.

Leaders socioéconomiques de notre région, les caisses Desjardins utilisent ce levier additionnel pour faire émerger des projets novateurs ayant des retombées positives.

Une autre façon de contribuer à enrichir la vie des personnes et des communautés!

*Le montant de 100 M$ est disponible sur trois ans pour l'ensemble du Québec et de l'Ontario.

Principaux critères de sélection des projets**

- Démontrer des objectifs de développement économique du milieu clairs et bien documentés (le projet favorise la création d'emplois, l'entrepreneuriat, les retombées d'affaires pour le milieu…)
- Favoriser le maintien et la consolidation du tissu social (favorise le maintien des personnes dans le milieu, mobilisation du milieu et prise en charge par les citoyens…)
- Démontrer un caractère innovant et miser sur le partenariat des acteurs du milieu (favorise l'engagement de plusieurs partenaires, dans la mesure du possible)
- Être en lien avec la mission socioéconomique du Mouvement Desjardins (la responsabilité sociale, le développement durable, le souci de l'environnement, la prise en charge du milieu)

Desjardins souhaite appuyer des initiatives qui influencent positivement la vitalité de notre milieu par la mobilisation et l'implication des acteurs socioéconomiques de la communauté.

Dépôt des projets :

Il y aura cinq périodes d'appel de projets d'ici la fin de l'année 2019.

- **Du 1er juin au 15 août 2017**
- **Du 1er novembre 2017 au 31 janvier 2018**
- **Du 1er mai au 15 août 2018**
- **Du 1er novembre 2018 au 31 janvier 2019**
- **Du 1er mai au 15 août 2019**

Toutes les demandes d'appui financier seront traitées dans les 60 jours suivant la fin de la période de dépôt des projets.

**Cette liste n'est pas exhaustive et le comité de sélection demeure libre du choix des projets les plus en lien avec les priorités régionales.